



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 03 JUIN 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- *N° d'affiliation*
- *Championnat ou coupe*
- *Division et groupe*
- *N° du match*
- *Date du match*

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Foot Indoor Loisir : Mail du 28-05-24

Demande de report de la rencontre U16 n° 27735062 contre Cergy-Pontoise FC au samedi 08-06-24.

Accord de la commission

Bezons Futsal Club : Mail du 28-05-24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 pour la rencontre n° 26571946 à rejouer contre Montigny Lvdb 1

Montmagny Asfs : Mail du 29-05-24

Demande de report de la rencontre senior D2 n° 26571971 contre Futsal Club VLB au lundi 03-06 ou lundi 10-06.

La commission ne peut valider votre demande. Les arbitres se sont déplacés à Montmagny le lundi 20-05-24 et ont déclarés les 2 équipes absentes.

La commission applique le RS du Dvof et déclare les 2 équipes forfait pour cette rencontre.

Avicenne Asc : Mail du 29-05-24

Pris note de la modification de gymnase pour la rencontre U12 contre Marcouville City CP le samedi 01-06-24.

Cergy-Pontoise Fc : Mail du 31-05-24

Réception feuille de match U16 du 18-05-24 contre Avicenne Asc.

Attainville Futsal Club : Mail du 31-05-24

Réception feuille de match U16 du 18-05-24 contre Asf Argenteuil.

Absence de l'équipe d'Argenteuil.

CLUBS EN INFRACTION COMPTE CLUB

- FUTSAL D2 Poule A Match 26571965 FC ST BRICE : Moins 1 point
- FUTSAL D2 Poule A Match n°26571976 FCVLB et FC ST BRICE : moins 1 point
- FUTSAL D2 Poule A Match 26571960 FCVLB: moins 1 point

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U16

Match n° 27725423 : Vémars St Witz FC 21 / Combo Futsal 21 du 01-06-24

CRITÉRIUM U12

Match n° 27731600 : Garges Djibson 21 / Asf Argenteuil 22 du 02-06-24



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728572 : Asf Argenteuil 21 / Combo Futsal 21 du 19-05-24
Match n° 27728587 : Cs Jocassiens 22 / Avicenne Asc 22 du 19-05-24

MATCH REMIS

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735062 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Foot Indoor Loisir 21 : le samedi 08-06-24 à 10H30

FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 26571946 : Bezons Futsal Club 2 / Montigny Lvdb 1 du 02-06-24
Forfait avisé de l'équipe de Bezons Futsal Club 2
Bezons Futsal Club 2 : 0 But -1 Point
Montigny Lvdb 1 : 5 Buts 3 Points

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 27731584 : Avicenne Asc 22 / Marcouville City CP 21 du 01-06-24
Lecture de la Feuille de Match. Absence de l'équipe de Marcouville
Avicenne Asc 22 : 5 Buts
Marcouville City CP 21 : 0 But
Marcouville City CP : Amende = 15€

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735058 : Attainville Futsal C22 / Asf Argenteuil 22 du 18-05-24
Lecture de la Feuille de Match. Absence de l'équipe d'Argenteuil
Attainville Futsal Club 22 : 5 Buts
Asf Argenteuil 22 : 0 But
Asf Argenteuil : Amende = 35€



FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

La Commission Futsal remercie la municipalité de Garges pour la mise à disposition du gymnase pour le déroulement des finales Comité et Cvo Futsal.

La commission remercie les dirigeants et éducateurs du club de Garges Djibson pour l'organisation de ces finales.

COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 28147647 : Attainville Futsal C 2 / Goussainville FC 2

Attainville Futsal C 2 : 7 Buts

Goussainville Fc 2 : 3 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à la finale Comité Futsal

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

Match n° 28147651 : Afs Vauréal 1 / Sportifs de Garges 1

Afs Vauréal 1 : 2 Buts

Sportifs de Garges 1 : 3 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à la finale CVO Futsal

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de présence directement sur FAL

1^{er} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U10 du 26-05-24

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 26-05-24 à FC VLB.

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U8 du 12-05-24

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Asf Argenteuil.

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Asf Argenteuil.



NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS APRÈS 2 RELANCES

PLATEAU U8 du 04-05-24

Ermont Ams : non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 04-05-24 à FC VLB.

Amendes : 52€

Prochaine Réunion
Lundi 10 Juin 2024 à 18H30